



**« SI VOUS PARLEZ, VOTRE MAISON
SERA DÉTRUITE »**

L'« INJUSTICE DU BULLDOZER » EN INDE - RÉSUMÉ

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2024

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en

2017 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 20/7613/2024

Version originale : anglais

amnesty.org



Illustration de couverture : Des habitant-es se tiennent derrière une grille de fer tandis qu'un bulldozer démolit une structure illégale lors d'une opération de lutte contre l'empiètement menée par la corporation municipale de Delhi Nord, dans le quartier de Jahangirpuri. © Naveen Sharma/SOPA Images/LightRocket via Getty Images

AMNESTY
INTERNATIONAL 

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

« Nous jeûnions pour le Ramadan. Je leur ai dit que je ne quitterais pas ma maison. “Je suis si pauvre, où irais-je donc ?”, ai-je demandé. Je suis restée là, sans bouger, jusqu’à ce que les agents de police commencent à me frapper à coups de *lathis* (longs bâtons) en hurlant “Tire-toi de là !”. Je n’ai pas bougé. Je leur ai dit : “Vous n’avez qu’à me raser avec ce bulldozer et emporter mon cadavre. Où voulez-vous que j’aile, moi qui suis si pauvre ?” Mon fils est venu et m’a suppliée de m’en aller : “Ammi, les autorités n’hésiteront pas à te tuer.” Tout ce que j’avais gagné au cours de ma vie, tous mes souvenirs se trouvaient dans cette maison. Ils ne nous ont même pas laissé prendre mes affaires. Ils ont tout rasé¹. »

Hasina Bi, 56 ans, a témoigné auprès d’Amnesty International.

¹ Entretien mené en personne, 21 mai 2023, Khargone, Madhya Pradesh.

Pendant 40 ans, Hasina Bi a vécu dans sa maison dans la ville de Khargone dans l'État du Madhya Pradesh avec son époux et leurs enfants. Il s'agissait à l'origine d'une maison en terre, transformée en structure permanente avec le programme de logement du Premier ministre, qui accorde des prêts aux membres des communautés en situation de pauvreté pour leur permettre de construire des logements². Hasina Bi possédait les documents prouvant que cette maison lui appartenait mais malgré tout, le 11 avril 2022, les autorités municipales et les forces de police ont démolit sa maison de manière illégale et punitive au moyen de bulldozers de la marque JCB, sans fournir de justification³. Elle n'a reçu aucun préavis et on ne lui a pas laissé le temps de prendre ses possessions et ses affaires⁴. L'expérience vécue par Hasina Bi et sa famille est loin d'être un cas isolé.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent rapport se fonde sur des recherches menées entre le 12 août 2022 et le 31 août 2023. Entre avril et juin 2022, Amnesty International a recueilli des informations relatives à 128 cas de démolitions ciblées de propriétés, ayant touché notamment des habitations, des entreprises et des lieux de culte appartenant majoritairement à des personnes musulmanes dans les États d'Assam, du Gujarat, du Madhya Pradesh et de l'Uttar Pradesh, tous gouvernés par le Parti du peuple indien Bharatiya Janata (BJP) ainsi que dans l'État de Delhi, gouverné par l'Aam Aadmi Party (AAP, Parti de l'homme ordinaire). Les incidences négatives de ces démolitions ont touché au moins 617 hommes, femmes et enfants, qui se sont retrouvés sans abri ou ont perdu leur unique moyen de subsistance. Amnesty International a constaté que ces démolitions s'étaient produites en majorité dans les quartiers musulmans. Les quartiers les plus touchés par les démolitions étaient aussi ceux où on avait relevé les plus hauts niveaux de violences intercommunautaires entre hindous et musulmans ou ceux qui avaient été le théâtre de manifestations violentes. Ces démolitions punitives ciblant spécifiquement les musulman-es ont constitué une forme de représailles pour l'implication présumée de certain-es musulman-es dans le mouvement de protestation contre les lois et les pratiques discriminatoires.

À l'issue d'une enquête minutieuse menée sur 63 cas de démolitions dans quatre États gouvernés par le parti BJP et un État gouverné par le parti AAP, Amnesty International a conclu que les autorités des États ont gravement manqué à leurs obligations. En effet, elles n'ont pas offert de protections en matière de respect de procédures régulières aux victimes de ces démolitions, notamment en veillant à ce qu'une véritable consultation soit menée, qu'un préavis adapté et raisonnable soit présenté, et que des voies de recours et un accès à une assistance juridique soient fournis. Le présent rapport expose des éléments de preuve établissant le recours à la force et à l'intimidation par les forces de police et les autorités, qui, par ailleurs, ont manqué à leur devoir de fournir des voies de recours et une indemnisation, et d'éviter une double peine pour les personnes

² Pradhan Mantri Awas Yojana, pour en savoir plus, consulter pmaymis.gov.in

³ J.C. Bamford Excavators, dont le nom de marque est JCB, est une entreprise basée au Royaume-Uni spécialisée dans les équipements de terrassement, de construction, d'agriculture et de démolition.

⁴ Entretien en personne, 21 mai 2023, Khargone, Madhya Pradesh.

accusées d'infractions. Amnesty International a documenté de nombreux cas de mesures punitives imposées par les autorités de l'État à des familles entières, et notamment la détention arbitraire de membres de ces familles et la démolition illégale de leurs logements ou de leurs commerces. Ces cas s'apparentent à une forme de punition collective et arbitraire qui enfreint gravement les droits des personnes touchées.

CONTEXTE

En Inde, la communauté musulmane représente 14,2 % de la population totale, ce qui en fait la principale minorité religieuse dans le pays⁵. Avec une estimation de 172,2 millions de musulman-es, l'Inde compte 11 % de la population de religion musulmane dans le monde⁶. Pourtant, les musulman-es sont exposé-es à des préjugés et des discriminations systémiques généralisés dans tous les domaines de leur vie, y compris le logement et l'emploi, perpétrés par les gouvernements indiens successifs, et cette situation les enferme dans un cycle de pauvreté et de marginalisation⁷. L'inaction totale des autorités indiennes face aux préjugés ancrés qui alimentent les discriminations se traduit également dans la sous-représentation criante de la communauté musulmane parmi les employé-es du gouvernement fédéral et du parlement indien. À l'opposé, la communauté est surreprésentée dans les prisons indiennes⁸.

Les musulman-es sont pris-es pour cible de manière continue et délibérée en vertu d'une série de lois et de politiques formulées de manière vague et de portée excessive. Cela a alimenté un climat de suspicion généralisée à leur égard en Inde et a eu pour effet de créer un terrain fertile pour l'érosion de leurs droits humains, notamment en matière d'accès à l'éducation, d'emploi et de logement ainsi que des violations de leurs droits à la liberté d'expression, de religion, d'association et à ne pas subir de discrimination.

Au lieu de prévenir les discriminations à l'égard des musulman-es, les dirigeant-es politiques et les représentant-es du gouvernement au plus haut rang les ont activement encouragées. Dans l'État de l'Uttar Pradesh, où l'on a enregistré le plus de cas de démolitions punitives, cette pratique a débuté avec le ciblage de personnes qui avaient manifesté pacifiquement contre la Loi portant modification de la loi sur la nationalité, promulguée en 2020. Il s'agit d'une loi discriminatoire qui établit des priorités pour accorder la citoyenneté aux personnes en fonction de leur religion, et qui exclut spécifiquement les musulman-es. Autre exemple, le 10 juin 2022, dans la ville de Prayagraj, en

⁵ Recensement 2011, "Hindu Muslim Population in India", <https://www.census2011.co.in/religion.php> (dernière consultation le 12 septembre 2023).

⁶ Recensement 2011, "Hindu Muslim Population in India" (cité précédemment).

⁷ Office national de statistiques, ministère des Statistiques et de l'Application du programme, "All India Debt and Investment Survey – 2019", 10 septembre 2021, disponible sur : https://mospi.gov.in/sites/default/files/publication_reports/Report%20no.%20588-AIDIS-77Rm-Sept.pdf ; Office national de statistiques, ministère des Statistiques et de l'Application du programme, "Periodic Labour Force Survey – Annual Report, 2020–2021", 14 juin 2022, disponible sur : <https://mospi.gov.in/publication/annual-report-plfs-2021-22>.

⁸ "Muslims 16% of population but representation in Union Cabinet may slip to nil; no Muslim minister in 15 states", National Herald, 6 juin 2022, <https://www.nationalheraldindia.com/india/muslims-16-of-population-but-representation-in-union-cabinet-may-slip-to-nil-no-muslim-minister-in-15-states> ; "Prison Statistics India Chapters – 2021, National Crime Records Bureau", disponible sur : <https://ncrb.gov.in/en/prison-statistics-india-2021>

Uttar Pradesh, où la communauté musulmane a organisé une manifestation pour demander l'arrestation d'une ancienne porte-parole du BJP qui avait tenu des propos jugés insultants envers le prophète Mohammed lors d'un débat télévisé à une heure de grande écoute. Une partie des manifestations ont basculé dans la violence et Amnesty International a eu connaissance de cas de recours excessif à la force contre des manifestant-es par la police⁹.

DÉMOLITIONS D'HABITATIONS, D'ENTREPRISES ET DE LIEUX DE CULTE DE LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE

En 2022, à la suite d'épisodes de violences intercommunautaires et de manifestations, les autorités des États d'Assam, de l'Uttar Pradesh, du Madhya Pradesh, du Gujarat et de Delhi, et notamment des représentant-es de corporations municipales et de la police, ont commencé à démolir de manière inéquitable et punitive des propriétés, dont des habitations et des entreprises, appartenant pour la plupart à des musulman-es, ainsi que des lieux de culte musulmans. En l'espace de 15 jours, au moins 128 propriétés ont été détruites dans les cinq États : 36 dans l'État du Gujarat (21 à Khambhat et 13 à Himmatnagar) ; 56 dans l'État du Madhya Pradesh (45 à Khargone et 11 à Sendhwa) ; 25 dans l'État de Delhi ; huit dans l'État d'Assam ; et trois dans l'État de l'Uttar Pradesh (une à Prayagraj et deux à Saharanpur).

Au cours des mois qui ont précédé ces démolitions, des manifestations et des violences ont été signalées dans tous les lieux où des destructions ont été constatées. Les 10 et 15 avril 2022, respectivement, des violences intercommunautaires entre hindous et musulmans ont été signalées dans les villes de Khargone et de Sendhwa dans l'État du Madhya Pradesh, ainsi que dans les villes de Himmatnagar et Khambhat dans l'État du Gujarat et dans le quartier de Jahangirpuri à Delhi. Des incendies volontaires, des actes de vandalisme contre des mosquées et le pillage d'entreprises et d'habitations ont été constatés. Ces actes ont été perpétrés à la suite d'une procession religieuse organisée par la communauté hindoue pour célébrer les fêtes hindoues de Ram Navami et Hanuman Jayanti. La date coïncidait avec la période du Ramadan, le mois sacré de jeûne pour les musulman-es avant la fête de l'Aïd al Fitr. Les rassemblements de la communauté hindoue ont commencé dans des zones habitées par des musulman-es et les participant-es hindous ont diffusé des musiques au contenu provocateur à un volume élevé. Dans les trois États, des violences ont été signalées dans les zones où les processions étaient organisées.

Amnesty International a recueilli des informations sur 128 cas de propriétés ciblées par une démolition et l'organisation a enquêté sur 63 d'entre eux en détail. Amnesty International a mené 106 entretiens entre le 19 mai 2023 et le 13 juin 2023, notamment auprès de personnes ayant été touchées par les démolitions, d'expert-es juridiques, de journalistes et de dirigeant-es communautaires à Khargone et Sendhwa dans l'État du Madhya Pradesh, à Khambhat et Himmatnagar dans l'État du Gujarat, à Nagaon dans l'État d'Assam, dans le quartier de Jahangirpuri

⁹ Amnesty International, « Inde. Le recours excessif à la force, les détentions arbitraires et les mesures punitives contre les manifestants doivent cesser », communiqué de presse, 14 juin 2022, disponible sur :

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/06/india-excessive-use-of-force-arbitrary-detention-and-punitive-measures-against-protesters-must-end-immediately/>

à Delhi et à Prayagraj dans l'État de l'Uttar Pradesh.

EXPULSIONS FORCÉES ET NON-RESPECT DES GARANTIES D'UNE PROCÉDURE RÉGULIÈRE

Dans les cinq États où se sont concentrées les recherches, Amnesty International a constaté que les démolitions, bien souvent sous couvert de remédier à des constructions et empiètements illégaux, ont été menées sans respecter les garanties d'une procédure légale. Ces démolitions ont été menées par les autorités de ces États sans consultation préalable et sans préavis suffisant, et alors qu'aucune possibilité de relogement n'avait été offerte. Les autorités ont procédé à ces démolitions sans avertissement, parfois de nuit, n'accordant aux occupant-es qu'un délai très court, voire aucun délai, pour quitter leur logement ou leur commerce et récupérer leurs biens. Sur les 75 personnes avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue, six seulement ont reçu un préavis de la part des autorités. Même dans ces quelques cas, le préavis prévoyait un délai insuffisant, voire ne prévoyait aucun délai, pour que les personnes concernées puissent former un recours en vue de contester les ordres de démolition et chercher à obtenir réparation. Dans l'État du Gujarat en particulier, des consultations parmi les occupant-es en lien avec la suppression d'une partie des locaux d'entreprises étaient en cours au moment où a eu lieu la démolition.

Amnesty International a également examiné la législation des États relative aux villes et à l'aménagement du territoire et l'organisation a conclu que les lois existantes sont insuffisantes au regard des normes internationales relatives aux droits humains, notamment en ce qui concerne les exigences liées à une véritable consultation préalable, à un préavis suffisant, à une indemnisation et à une réinstallation dans un autre logement. Les autorités des États n'ont même pas appliqué les quelques vagues procédures dictées par la législation nationale lorsqu'elles ont procédé à ces démolitions.

Au vu de l'absence de respect des garanties d'une procédure régulière, ces démolitions constituent des expulsions forcées, qui sont proscrites par le droit international relatif aux droits humains. En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), l'Inde est tenue de respecter, de protéger et de garantir le droit à un niveau de vie suffisant, qui comprend le droit à un logement convenable, le droit au travail et le droit à la sécurité sociale. En vue de respecter le droit à un logement convenable, les gouvernements ne doivent pas intervenir dans les conditions de logement de la population en dehors des garanties prévues par la loi, ni procéder à des expulsions forcées et amener des personnes à se retrouver sans abri.

RECOURS À DES MANŒUVRES D'INTIMIDATION ET À UNE FORCE EXCESSIVE

Dans les cinq États, Amnesty International a également documenté un recours généralisé à des manœuvres d'intimidation et à la force par des officiers de police. Ces actes visaient à contraindre des personnes à abandonner leurs propriétés. Les victimes ont fait état d'un déploiement important de policiers armés de *lathis* (longs bâtons) et parfois d'armes à feu, accompagnés de représentant-es de l'État et de médias. Dans tous ces cas, ces mesures n'étaient ni justifiées ni proportionnées, et de ce fait contraires au droit international relatif aux droits humains.

Conformément au droit international relatif aux droits humains, les autorités doivent veiller à ce que tout déplacement ou toute expulsion légale soit mené dans le respect des droits des personnes touchées et si elles ont recours à la force, celle-ci doit se limiter à ce qui est strictement nécessaire et proportionné¹⁰. En exerçant une force illégitime et injustifiée à l'encontre de personnes qui cherchaient simplement à protéger leurs propriétés et leurs biens, les policiers ont non seulement violé le droit à un logement convenable des victimes mais également leur droit à l'intégrité physique, leur droit de ne pas subir de traitements cruels, inhumains et dégradants, et leur droit à des recours effectifs qui sont consacrés à la fois par la Constitution indienne et par le droit international relatif aux droits humains¹¹.

Dans au moins 39 cas documentés par Amnesty International, les forces de police ont eu recours à des manœuvres d'intimidation ou à une force excessive pour procéder à des démolitions, empêcher les personnes d'emporter leurs possessions ou en représailles lorsque les personnes avaient posé des questions sur les raisons justifiant ces démolitions.

« Lorsque nous avons demandé quelle était notre faute, ils ont battu mon époux à coups de lathis (longs bâtons). J'ai hurlé que mon fils handicapé se trouvait à l'intérieur, mais ils ne se sont pas arrêtés. Ensuite, mon mari s'est précipité à l'intérieur, il a pris notre fils sur ses épaules et a couru dans les escaliers pour lui sauver la vie. J'aurais pu les perdre tous les deux. »

Une femme de 60 ans dont la maison a été démolie à Sendhwa, dans l'État de Madhya Pradesh.

Dans les cinq États, des témoins et des victimes ont décrit de manière saisissante l'atmosphère de peur et d'intimidation suscitée par le déploiement disproportionné et excessif des forces de police. La plupart des victimes n'ont pas osé approcher les autorités pour poser des questions. Cet aspect est à prendre en compte dans le contexte plus large des discriminations systémiques dont sont victimes les musulman-es dans le système de justice pénale en Inde. En effet, ils et elles sont souvent victimes de mauvais traitements aux mains de la police et d'autres représentant-es des forces de l'ordre et leurs plaintes font rarement l'objet d'enquêtes. Cela a conduit à une défiance et à une peur profondes vis-à-vis des forces de l'ordre dans l'ensemble de la communauté.

LE CARACTÈRE DISCRIMINATOIRE ET PUNITIF DES DÉMOLITIONS

Amnesty International a enquêté sur des allégations de victimes selon lesquelles les autorités avaient ciblé spécifiquement des zones habitées par la communauté musulmane et avaient démolie de manière discriminatoire les propriétés des musulman-es, tandis que les propriétés voisines appartenant à des hindou-es avaient été épargnées. Amnesty International a vérifié ces affirmations en se rendant sur les sites des démolitions et l'organisation a conclu que les propriétés appartenant

¹⁰ Principes de base et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement, Doc ONU A/HRC/4/18, https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Housing/Guidelines_fr.pdf, paras 47-48.

¹¹ Constitution de l'Inde, article 21 ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques, articles 7 et 9 ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 11(1).

à des personnes de religion hindoue étaient restées intactes. Le même schéma pouvait se vérifier sans le moindre doute dans les États du Madhya Pradesh et du Gujarat.

« Il y a un temple hindou érigé sur un terrain appartenant à l'État, juste en face de l'emplacement de ma boutique. Il est énorme. C'est clairement une occupation illégale d'un terrain appartenant à l'État mais vont-ils le démolir ? S'ils [disent qu'il s'agit] de justice, celle-ci devrait être rendue de la même manière, que la propriété appartienne à un hindou ou à un musulman. »

Zahid Ali Sayyed, qui possédait une tente à Khargone, dans l'État de Madhya Pradesh

Sur les 63 cas de démolitions sur lesquelles Amnesty International a enquêté, 20 ont touché des propriétaires ou des locataires poursuivis en justice en lien avec des violences ou des manifestations antérieures ou proches de personnes dans ce cas. Dans les cinq États, Amnesty International a constaté que les autorités de l'État se servaient des démolitions ciblées et des expulsions forcées pour imposer une punition collective extrajudiciaire et arbitraire ou à titre de représailles à l'encontre des musulman-es.

La veille des démolitions, plusieurs représentant-es politiques et responsables du pouvoir exécutif de haut rang des cinq États ont appelé dans des déclarations à la démolition ciblée des propriétés appartenant aux personnes soupçonnées d'avoir pris part aux manifestations et aux violences des mois d'avril, de mai et de juin. Par exemple, dans l'État d'Assam, après l'incendie d'un bâtiment du commissariat de police de Batadrava lors de violences ayant émaillé une manifestation, le Premier ministre de l'État, Himanta Biswa Sarma, a donné pour instruction aux autorités, dans une publication sur Tweeter, d'« expulser ou soumettre à d'autres mesures légales les personnes présentant une menace pour la paix et la sécurité dans la zone¹². » Le Premier ministre de l'État de l'Uttar Pradesh, Yogi Adityanath, aurait menacé de continuer à envoyer des bulldozers pour écraser « les criminels et la mafia » dans la ville de Prayagraj après le basculement dans la violence de certaines manifestations de protestation contre des propos discriminatoires tenus par un représentant du BJP lors d'un débat télévisé à une heure de grande écoute. Le même jour, la police de l'Uttar Pradesh a arrêté un militant musulman, Javed Mohammed, ainsi que son épouse et sa fille Afreen en lien avec leur participation présumée aux violences dans la manifestation. Le lendemain, leur maison familiale a été démolie¹³. Le dirigeant du district d'Anand où se situe la ville de Khambhat avait également explicitement fait le lien entre les démolitions et les violences antérieures. Il avait déclaré :

« Les mécréants ont profité des bois et de la densité de la végétation pour attaquer la procession. Alors nous, nous avons lancé une offensive, avec des bulldozers, pour supprimer les bois et les structures illégales érigées sur des terrains appartenant à l'État¹⁴... »

¹² Ratnadip Choudhary, "Bulldozers Take Down Homes of Accused in Assam Police Station Attack", NDTV, 22 mai 2022, <https://www.ndtv.com/india-news/criminals-attacked-police-station-to-burn-records-says-assam-dgp-after-arson-over-alleged-custodial-death-2998217>

¹³ Voir rapport complet en anglais, p. 24.

¹⁴ "Gujarat: Bulldozers Raze Structures Owned by People Accused in Ram Navami Clashes", The Wire, 16 avril 2022,

Dans les États du Madhya Pradesh et de Delhi, des dirigeants du parti BJP ont fait des déclarations dénigrant et diabolisant les musulman-es¹⁵. Par exemple, s'adressant à la presse dans l'État du Madhya Pradesh, le ministre de l'Intérieur de l'État, Narottam Mishra, a déclaré : « Si les musulmans mènent de telles attaques, qu'ils ne comptent pas sur la justice. » Accusant les musulman-es de se livrer à des émeutes, il a averti l'ensemble de la communauté : « Nous briserons quiconque déclenche des émeutes dans l'État du Madhya Pradesh¹⁶. » Sur les instructions des services au plus haut niveau de l'État, l'administration de district et les autorités municipales de Khargone et de Sendwa ont lancé une vague de démolitions de grande ampleur¹⁷. De même, à la suite de violences intercommunautaires à Delhi, le président du parti BJP au niveau de l'État, Adesh Gupta, a écrit aux corporations municipales de Delhi Nord et Delhi Sud pour leur demander de mettre fin à « l'empiètement sur des terrains appartenant au gouvernement par des éléments bangladais, rohingya et antisociaux ». Peu de temps après, la corporation municipale de Delhi Nord a écrit à la police de Delhi pour annoncer qu'elle allait déployer « au moins 400 officiers de police [...] pendant l'opération de lutte contre l'empiètement¹⁸. »

Les démolitions punitives, qui constituaient une manifestation de haine et de violence à l'encontre de l'ensemble de la communauté musulmane, ont été initiées par les plus hautes sphères du pouvoir. Elles témoignaient également de la complicité ou de l'assentiment des responsables de l'État pour faire des musulman-es des boucs émissaires, alors que les violences avaient impliqué sans équivoque des hindou-es comme des musulman-es.

Pour aggraver encore la situation, les médias indiens ont joué un rôle préjudiciable en accordant une légitimité au manque de procédures régulières de la part des autorités des États lorsqu'elles ont procédé aux démolitions de propriétés. Cette posture a eu pour effet de renforcer les discriminations à l'encontre des musulman-es. Amnesty International a analysé 16 publications sur les démolitions dans les États de Delhi, du Madhya Pradesh, de l'Uttar Pradesh, du Gujarat et d'Assam, parues dans des journaux ou des magazines en ligne ou diffusées sur les chaînes d'actualité à la télévision au niveau régional et national. Dans certains cas, les autorités locales ont affirmé que les démolitions étaient menées dans le cadre d'une campagne visant à lutter contre l'empiètement illégal et qu'il n'y avait aucun lien avec les émeutes qui venaient de se produire. Cependant, Amnesty International a constaté que les médias locaux, régionaux et nationaux présentaient un narratif différent et ont ensuite publié ces informations très largement et sans aucune remise en cause au sujet des démolitions qui se produisaient dans tout le pays. Évoquant une « justice du bulldozer », les chaînes de télévision, les journaux et les magazines en ligne ont qualifié les démolitions d'« actions réussies », et de « modèles de gouvernance » de la part des dirigeant-es des États¹⁹. Les médias

<https://thewire.in/government/gujarat-bulldozer-ram-navami-accused-clash-raze>

¹⁵ Voir la partie « Contexte ».

¹⁶ Anuraj Dwary, "Madhya Pradesh Home Minister Blames Muslims For Ram Navami Clashes", NDTV, 12 avril 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/11/world/asia/india-hindu-muslim-violence.html>

¹⁷ Voir le rapport complet en anglais, p. 21.

¹⁸ "North Delhi civic body targets illegal houses in violence-hit Jahangirpuri, asks for 400 cops", India Today, 20 avril 2022, <https://www.indiatoday.in/india/story/bulldozers-illegal-constructions-jahangirpuri-violence-accused-delhi-1939534-2022-04-20>

¹⁹ Indian Express, "After success of 'Bulldozer Baba' in UP, 'Bulldozer Mama' rolls into MP politics", 26 mars 2022, <https://indianexpress.com/article/political-pulse/after-success-of-bulldozer-baba-in-up-bulldozer-mama-rolls-into-mp-politics->

n'évoquaient que très peu, voire pas tout, la question de la conformité légale du déroulement de ces démolitions.

Ces démolitions sont arbitraires par nature car les raisons invoquées par les autorités ne sont pas raisonnables compte tenu de l'ensemble des circonstances et elles sont incompatibles avec les dispositions, les buts et les objectifs des traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels l'Inde est partie²⁰. Au regard de l'échec désastreux des autorités à garantir un relogement ou à prendre en compte d'une autre manière l'ampleur des conséquences pour les victimes, parfois des familles entières, ces démolitions s'apparentent à un processus destructeur impliquant un châtement collectif et arbitraire contraire à plusieurs droits, et notamment l'interdiction de l'immixtion arbitraire dans le domicile d'une personne, en vertu de l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP²¹). Par ailleurs, ces démolitions ont enfreint le droit des victimes à la protection de leur famille et leur droit d'avoir leur propre vie culturelle en tant que minorité, conformément aux dispositions des articles 23 et 27 du PIDCP.

LES IMPACTS MULTIDIMENSIONNELS

Le présent rapport documente également les impacts de la destruction causée par ces démolitions punitives sur les hommes, les femmes et les enfants. Ces démolitions ont eu des répercussions multidimensionnelles sur les personnes, les familles et les communautés touchées, à court terme comme à long terme. Les personnes qui possédaient des commerces ou des entreprises ont subi des pertes financières d'ampleur variable en fonction de la taille de leur entreprise. Certaines menaient leurs activités depuis des structures semi-permanentes tandis que d'autres possédaient des boutiques ou des bureaux plus grands, où se trouvaient des machines, des équipements et des ordinateurs d'une valeur importante, engloutis lors de la démolition du bâtiment ou de la structure. Lorsque l'équipe de recherche d'Amnesty International a visité les zones touchées un an après les démolitions, les victimes avaient toujours du mal à joindre les deux bouts, gagnant à peine de quoi nourrir leurs familles.

En perdant la sécurité de leur logement, des femmes se sont retrouvées dans des situations précaires. La plupart d'entre elles ont été contraintes de vivre dans la rue pendant des semaines avec leurs enfants et d'accepter des emplois mal rémunérés pour joindre les deux bouts. Amnesty International a également documenté des cas de démolition de petits kiosques tenus depuis des décennies par des veuves auxquelles ils appartenaient à Delhi. Elles se sont ainsi retrouvées dans la même situation financière que 10 ans auparavant et leur stabilité économique sur le long terme a été considérablement ébranlée.

[7837103/](https://zeenews.india.com/india/bulldozer-baba-scared-over-50-criminals-surrendered-since-yogi-adityanath-s-return-to-power-2448749.html) ; Zee News, "Bulldozer Baba scare? Over 50 criminals surrendered since Yogi Adityanath's return to power", 28 mars 2022, <https://zeenews.india.com/india/bulldozer-baba-scared-over-50-criminals-surrendered-since-yogi-adityanath-s-return-to-power-2448749.html>

²⁰ Par exemple, Comité des droits de l'homme des Nations unies, Observation générale n 16, §§ 3 et 4.

²¹ Comité des droits de l'homme des Nations unies, *Constatations : Naidenova et consorts c. Bulgarie*, adoptées le 30 octobre 2012, Doc ONU CCPR/C/106/D/2073/2011 (2012), §§ 14.5 et 14.7 ; Comité des droits de l'homme des Nations unies, *Constatations : Gregopoulos et consorts c. Grèce*, Doc ONU CCPR/C/99/D/1799/2008 (2010), § 7.3.

Amnesty International a constaté qu'à la suite des démolitions, au moins 24 enfants dans les cinq États ont été contraints d'abandonner l'école ou de manquer les cours en raison des pertes financières subies. Des enfants ont également été témoins du recours à des manœuvres d'intimidation et à la force par des policiers à l'encontre de leurs parents lors de la démolition de leurs logements et de leurs entreprises. Dans les cas où les parents ont été arrêtés et détenus par les autorités, de jeunes enfants ont été contraints d'accompagner leur mère dans les lieux de détention ou se sont retrouvés sans abri.

Par exemple, à Nagaon, dans l'État d'Assam, les autorités ont démoli les maisons de toute la famille proche et étendue de Safiquil Islam, un homme tué alors qu'il était en garde-à-vue. Toutes et tous ont été arrêté-es pour avoir dénoncé sa mort en détention. En l'absence de toute forme de prise en charge et de protection, les cinq filles d'un des frères de Safiquil ont passé plusieurs jours dans la rue parce que la police avait menacé les voisin-es de démolir leurs propriétés s'ils ou elles décidaient d'accueillir les enfants. Dans l'État du Madhya Pradesh, Amnesty International a documenté le cas d'un jeune homme de 18 ans contraint de renoncer à ses aspirations de suivre des études supérieures en raison des pertes financières subies par sa famille et de l'arrestation de la seule personne qui pourvoyait aux besoins de toutes et tous. Le jeune homme a dû apporter son soutien à sa famille en reconstruisant le commerce de boulangerie perdu dans la démolition. Ces exemples constituent des violations de la Convention relative aux droits de l'enfant que l'Inde a ratifiée en 1992²². En vertu de celle-ci, l'Inde est tenue de garantir « l'intérêt supérieur de l'enfant », ce qui implique de mener une évaluation des incidences pour les droits humains et les droits de l'enfant en vue de limiter les répercussions négatives des déplacements dans les cas d'expulsions forcées²³.

Par ailleurs, de manière contraire aux normes et au droit international relatif aux droits humains, dans les 63 cas de démolitions documentés par Amnesty International, les victimes ne se sont vu offrir aucune voie de recours en vue d'obtenir des réparations. Amnesty International a également constaté que la plupart des familles touchées étaient dans une situation financière trop instable et étaient trop affectées par les pertes subies au niveau financier et matériel pour chercher proactivement des voies de recours. Même celles et ceux qui ont engagé des procédures auprès de plusieurs hautes cours et de la Cour suprême n'ont pas pu obtenir de véritables réparations.

²² Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Pledge by India, Celebrating 30 years of the Convention on the Rights of the Child, <https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/crc/celebrating-30-years-convention-rights-child/pledge-india>

²³ Convention relative aux droits de l'enfant, article 3.

L'INSTRUMENTALISATION DES ENGINES JCB : LE RÔLE DE L'ENTREPRISE JCB ET SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

En Inde, les bulldozers sont désormais associés à l'oppression des musulman-es. Parmi ces engins, ceux de la marque JCB sont devenus une référence. JCB est une entreprise basée au Royaume-Uni spécialisée dans les équipements destinés au terrassement, à la construction, à l'agriculture et à la démolition. En Inde, le nom de la marque est devenu le terme générique pour désigner les bulldozers, comme a pu le vérifier Amnesty International lors des entretiens menés avec des victimes de démolitions dans cinq États²⁴. En outre, les dirigeant-es du parti BJP font régulièrement référence aux engins JCB en tant qu'instruments utilisés pour punir les musulman-es. Par exemple, lors de la campagne de démolitions menées dans la capitale Delhi en avril 2022, dans un tweet publié alors sur son compte X (anciennement Twitter) et supprimé depuis, GVL Narasimha, un porte-parole du parti BJP, a écrit que l'acronyme JCB pouvait correspondre à « Jihadi Control Board », soit « Commission de contrôle du Jihad ». En février 2022, en amont des élections législatives en Uttar Pradesh, un dirigeant du BJP de Telangana a menacé publiquement les électeurs et électrices de l'État de faire démolir leur logement par des bulldozers JCB s'ils et elles ne votaient pas pour Yogi Adityanath²⁵. À l'issue de l'élection, un rassemblement de bulldozers JCB a été organisé dans la ville de Gorakhpur pour célébrer la victoire de Yogi Adityanath, du parti BJP, pour un deuxième mandat à la tête de l'État de l'Uttar Pradesh²⁶.

Le Laboratoire de preuves d'Amnesty International et son Service de vérification numérique ont vérifié le recours répété à des engins JCB pour démolir des habitations, des commerces et des mosquées dans les États d'Assam, de Delhi, du Gujarat, du Madhya Pradesh et de l'Uttar Pradesh entre avril et juin 2022²⁷. JCB n'est pas le seul constructeur d'équipements utilisés dans le cadre de démolitions mais les engins JCB ont été utilisés de manière très répandue, ce qui démontre que l'entreprise est la marque de référence pour ce type d'usage. Sur les 78 photographies et vidéos qu'Amnesty International a obtenues à partir de plateformes de réseaux sociaux telles que Facebook et Twitter et auprès des victimes des démolitions, l'organisation a pu vérifier 69 vidéos et photographies montrant 33 cas de démolitions impliquant des engins JCB. Sur les 69 vidéos, trois avaient été filmées dans l'État du Gujarat, six dans l'État d'Assam, 14 dans l'État de Delhi et l'État de l'Uttar Pradesh respectivement, et 22 dans l'État du Madhya Pradesh. Le laboratoire a également vérifié cinq vidéos montrant le recours à des équipements de la marque JCB dans d'autres cas d'expulsions forcées en Uttarakhand. Les vidéos montraient des cas de démolition partielle ou complète de bâtiments d'habitation et de commerces.

²⁴ Entretiens avec des victimes de démolitions, 19 mai 2023 – 8 juin 2023.

²⁵ YouTube, "Vote for Yogi or get bulldozed": BJP MLA T Raja threatens UP voters; EC issues notice", Hindustan Times, 16 février 2022, https://www.youtube.com/watch?v=KZ_QLkCEBEY&t=9s

²⁶ "BJP supporters carry out bulldozer rally in Gorakhpur as CM Yogi wins the seat by 1,02,000 votes", India Today, 10 mars 2022, https://www.youtube.com/watch?v=zw_ztqmgbwk&t=31s

²⁷ Amnesty International, *Assessment of JCB and JCB India's Business and Human Rights Responsibilities in India*, Index : ASA 20/7614/2024, 7 février 2024

Depuis des années, des engins lourds de l'entreprise JCB sont utilisés dans des contextes où sont commises des violations des droits humains²⁸. En 2021, Amnesty International a mené une enquête détaillée dont elle a publié les conclusions dans un rapport sur le recours à des engins JCB dans le but de commettre des violations des droits humains dans les territoires palestiniens occupés²⁹. Malgré les recommandations précises adressées à l'entreprise par Amnesty International et par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, dans les faits, JCB n'a pas répondu à la demande qui lui a été faite d'identifier et de traiter les incidences de ses activités et de ses produits en matière de droits humains. Les mêmes violations sont commises actuellement en Inde, où une sixième usine de fabrication de JCB a été inaugurée en avril 2022 par Boris Johnson, alors Premier ministre du Royaume-Uni, tandis que des démolitions étaient en cours dans les États de Delhi, du Gujarat et du Madhya Pradesh.

Amnesty International a écrit au siège britannique de JCB et de sa filiale, JCB India, pour informer l'entreprise de l'usage fait par les autorités indiennes des engins JCB pour procéder à des expulsions forcées et à la démolition punitive des logements de personnes en grande majorité musulmanes dans cinq États. Dans sa réponse, JCB a rejeté toute responsabilité, affirmant qu'une fois que ses produits sont vendus à une tierce partie, ceux-ci ne lui appartiennent plus légalement, et qu'elle n'est donc plus en mesure de déterminer à qui ses produits peuvent ou ne peuvent pas être vendus. L'entreprise a également affirmé qu'il existait un marché de seconde main où l'on trouve couramment à la vente des engins JCB.

Cependant, conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, toutes les entités commerciales de JCB, y compris JCB India, ont la responsabilité de respecter les droits humains. Parmi les aspects essentiels de cette responsabilité, l'entreprise doit exercer la diligence requise à l'égard des droits humains afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives en matière de droits humains que l'entreprise pourrait causer ou auxquelles elle pourrait contribuer à travers ses activités, produits ou services ou ses relations commerciales et afin de rendre compte de la manière dont elle y remédie³⁰. Par relations commerciales de JCB, on entend non seulement ses relations avec ses partenaires commerciaux mais également avec d'autres entités ou individus dans sa chaîne de valeur, au-delà du premier niveau³¹. Dès lors, les justifications avancées par JCB ne sont pas conformes au droit international relatif aux droits humains.

Par ailleurs, le fait de mener des activités ou de fournir des produits à des clients dans une zone où l'état de droit est remis en cause peut considérablement renforcer le risque pour une entreprise de

²⁸ Amnesty International, *JCB Off Track – Evading responsibility for human rights violations committed with JCB machines in the Occupied Palestinian Territories* (Index: MDE 15/4985/2021), 18 novembre 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/4985/2021/en/>

²⁹ Amnesty International, *JCB Off Track* (cité précédemment)

³⁰ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations unies, 1^{er} janvier 2012, <https://www.ohchr.org/fr/publications/reference-publications/guiding-principles-business-and-human-rights-implementing>

³¹ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme : guide interprétatif*, 2012, https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR_PUB_12_2_fr.pdf

se rendre complice de violations flagrantes du droit international relatif aux droits humains commises par d'autres acteurs, dans le cas présent, les autorités municipales. Au-delà des événements de la période d'avril à juin 2022, la montée du « majoritarisme » dans le pays, ainsi que la marginalisation des musulman-es et les discriminations à leur égard ont été documentées par les agences des Nations unies et par Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains³². En conséquence, au regard des discriminations établies de longue date et toujours d'actualité à l'encontre des musulman-es en Inde, et en particulier dans les cinq États cités dans ce rapport, il existe un risque accru d'incidences négatives sur les droits humains que JCB et JCB India n'ont pas été capables d'identifier et d'inscrire en tant que priorité dans leur procédure de diligence requise à l'égard des droits humains. En lieu et place, l'entreprise, en fournissant ses engins, a permis aux autorités indiennes d'enfreindre les droits à un logement convenable, à l'emploi, à la sécurité sociale, à un procès équitable et à la vie privée de la population indienne et en particulier de la communauté musulmane.

Amnesty International a examiné les obligations en matière de droits humains auxquelles sont tenues JCB et JCB India en tant qu'entreprises dans un rapport intitulé « Unearthing Accountability: JCB's Role and Responsibility in Bulldozer Injustice in India ». Ce document montre comment les autorités de l'État ont eu recours en très grande majorité à des engins lourds de la marque JCB pour procéder à 33 démolitions et il analyse les responsabilités de JCB en matière d'atténuation des incidences négatives de ses produits sur les droits humains.

CONCLUSION

Un an et demi après les démolitions punitives évoquées dans le présent rapport, les victimes attendent toujours une indemnisation. Frappées par une perte soudaine de leurs moyens financiers, les familles et les propriétaires d'entreprises touchés ont dû s'endetter en contractant des prêts auprès de banques ou de proches. Cette situation a entravé leur capacité à accéder aux tribunaux et même les personnes qui y sont parvenues n'ont encore obtenu aucune forme de répit. À ce jour, les tribunaux n'ont pas pris la mesure de la gravité et de l'urgence de la situation telle qu'elle prévaut pour remédier aux démolitions punitives, ce qui a permis aux autorités indiennes de continuer de démolir des habitations et des entreprises dans d'autres zones en toute impunité.

Le 9 juin 2022, les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur le logement convenable, sur les questions relatives aux minorités et sur la liberté de religion ou de conviction ont écrit au gouvernement indien en soulignant la nature « punitive » des démolitions « ciblant des communautés marginalisées en particulier³³ ». Les rapporteurs spéciaux ont demandé au gouvernement de faire part de ses commentaires au sujet du respect des procédures régulières en vertu du droit international relatif aux droits humains dans le cadre des démolitions. Il n'existe

³² US Commission on International Religious Freedom (USCIRF), *Annual Report 2022*, <https://www.uscirf.gov/sites/default/files/Fernand%20de%20Varenes%20Testimony.pdf> ; Voir également la partie « Contexte ».

³³ Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable) ; rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; et rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Letter to Government of India (Ref : AL IND 5/2022), 9 juin 2022, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=27324>

aucune mention publique d'une réponse du gouvernement indien à ce jour.

En 2024, l'Inde élira un nouveau gouvernement fédéral, qui aura la possibilité de se démarquer du passé et de montrer à son peuple que ses droits comptent. Il doit se saisir de cette opportunité.

RECOMMANDATIONS

AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS

- A. Instaurer immédiatement un moratoire sur leur politique *de facto* consistant à démolir les logements et les entreprises appartenant à des personnes musulmanes ou issues d'autres groupes marginalisés et soupçonnées d'avoir commis des infractions pénales ou ayant un lien avec des personnes dans ce cas ;
- B. diligenter sans délai des enquêtes impartiales, indépendantes et effectives sur toutes les allégations de punition collective arbitraire et de discrimination à l'égard des musulman-es dans le contexte des démolitions punitives par des représentant-es et des acteur-ices de l'État, y compris des membres de la police ayant exercé une force excessive et illégale pour mener ces démolitions. Lorsqu'il existe suffisamment de preuves admissibles, les personnes soupçonnées d'avoir une responsabilité pénale individuelle doivent être jugées dans le cadre de procédures conformes aux normes en matière d'équité des procès ;
- C. engager la responsabilité de tous les dirigeants politiques qui manquent à leur devoir de respecter, de protéger et de réaliser le droit à la non-discrimination en tenant des propos discriminatoires et les soumettre à des sanctions disciplinaires ou pénales, lorsque cela est pertinent ;
- D. condamner officiellement et publiquement les discriminations à l'égard des musulman-es et prendre d'autres mesures structurelles en faveur des musulman-es, en particulier pour remédier aux incidences négatives de ces démolitions ;
- E. offrir aux victimes de démolitions punitives des réparations exhaustives par le biais, notamment, de la restitution ou d'une indemnisation en lien avec toutes les propriétés démolies entre avril et juin 2022 et avec les démolitions qui continuent de se produire en toute impunité ;
- F. annuler tous les ordres d'expulsion et de démolition en instance et instaurer un moratoire sur toutes les expulsions et démolitions à venir jusqu'à ce que tous les États aient modifié leur législation en vue de la rendre conforme aux normes internationales et ainsi garantir que les personnes, et en particulier les groupes marginalisés, ne puissent plus faire l'objet d'expulsions forcées ;
- G. veiller à ce que les personnes musulmanes et issues d'autres minorités ou groupes marginalisés disposent d'un accès équitable aux terrains, aux ressources dépendant des autorités locales, ainsi qu'à l'eau et à l'électricité en quantité suffisante pour assurer leur développement économique, y compris le développement de leurs activités industrielles, agricoles ou autres, et ce en vue de jouir de leurs droits à un

niveau de vie suffisant, à l'eau, à l'alimentation, à un logement convenable, à la santé et au travail ;

- H. libérer toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'opinion ainsi que leur droit à la liberté de réunion.

AUX ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES ÉTATS

- A. Abroger la loi de 2021 relative à la prévention des dommages causés aux biens publics et privés et à la réparation des dommages de l'État du Madhya Pradesh, et la loi de 2020 relative à la réparation des dommages causés aux biens publics et privés de l'État de l'Uttar Pradesh.

AU GOUVERNEMENT INDIEN

- A. Adresser une communication nationale au ministère de l'Intérieur de chaque État pour instaurer un moratoire sur le recours aux démolitions à des fins de punition extrajudiciaire à l'égard de personnes soupçonnées d'infractions pénales ou de leur famille et de leurs proches ;
- B. adopter et mettre en œuvre un cadre légal imposant aux entreprises d'exercer la diligence requise en matière de droits humains dans leurs opérations mondiales et dans leur chaîne de valeur, notamment en lien avec l'utilisation faite de leurs produits et services ;
- C. prévoir quelles seront les conséquences pour les entreprises qui manquent à leur devoir d'exercer la diligence requise en matière de droits humains, et envisager notamment d'engager la responsabilité civile et pénale dans certaines circonstances.

À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- A. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies devrait mettre en place un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin d'exercer un contrôle, de recueillir et de préserver des preuves et de signaler les violations des droits humains qui ont été commises et continuent d'être commises, dans le contexte des démolitions punitives en Inde ;
- B. la communauté internationale doit saisir cette opportunité pour affirmer son engagement en faveur des droits humains en tant qu'élément central du développement durable. Elle doit appeler le gouvernement indien à prendre des mesures concrètes en vue de mettre fin immédiatement aux expulsions forcées, sous la forme notamment de déclarations publiques et d'accords commerciaux et dans ses rapports annuels relatifs aux droits humains.

À JCB ET JCB INDIA

- A. Identifier et évaluer les incidences sur les droits humains des produits et des services de l'entreprise, en particulier lorsque ceux-ci sont utilisés dans des zones où il a été prouvé qu'une communauté en particulier est marginalisée, comme c'est le cas dans les États d'Assam, de Delhi, du Gujarat, de l'Uttar Pradesh et du Madhya Pradesh ;
- B. prendre des mesures pour prévenir et atténuer les risques et les atteintes en matière de droits humains, notamment par le biais des moyens contractuels et technologiques dont dispose l'entreprise, et en fonction de l'influence que l'entreprise peut exercer sur les négociants et les agents, et tout autre acteur avec qui elle entretient une relation commerciale. Parmi ces mesures, l'entreprise peut :
 - interdire tout usage non autorisé ou établir des conditions pour la revente, en particulier en ce qui concerne les entreprises de démolition et les agences de l'État impliquées dans des démolitions punitives ;
 - résilier les services d'après-vente et de mises à jour techniques pour les prestataires fournissant des engins JCB aux autorités des États en vue de procéder à des démolitions punitives ;
 - en aval, inclure dans les contrats des obligations de diligence requise en matière de droits humains, et notamment une inspection et un audit par le vendeur ;
 - insérer des obligations en matière d'archivage et de rendre compte ;
 - envisager de cesser de fournir la technologie LiveLink en tant que service aux clients qui ne sont pas en conformité avec les normes relatives à la diligence requise en matière de droits humains.
- C. communiquer publiquement en ce qui concerne tous les risques qui ont été identifiés et la manière dont ils sont traités, de la manière la plus exhaustive possible ;
- D. initier un dialogue constructif avec les autorités indiennes, les vendeurs tiers et les entrepreneurs privés afin de garantir que les machines JCB ne soient pas utilisées dans le but de démolir de manière illégale et punitive des propriétés en Inde ;
- E. initier un dialogue constructif avec les autorités indiennes, les vendeurs tiers et les entrepreneurs privés dans le but de garantir que les machines de JCB ne soient pas utilisées afin de prôner la haine et la violence à l'encontre de groupes marginalisés en Inde ;
- F. condamner publiquement le recours aux engins JCB pour mener des actions ayant des incidences négatives sur les droits humains, telles que notamment des démolitions punitives de propriétés ;
- G. s'engager à respecter les droits humains et créer un cadre robuste de politiques et de processus relatifs à la diligence requise en matière de droits humains en lien avec l'utilisation faite des produits et des services de l'entreprise, notamment via ses relations commerciales ;
- H. s'inspirer des bonnes pratiques dans tous les secteurs afin d'empêcher l'utilisation de ses produits par des acteurs qui pourraient causer des incidences négatives réelles ou potentielles sur les droits humains ou y contribuer ;
- I. consulter l'ensemble des parties intéressées en ce qui concerne les risques réels ou potentiels pour les droits humains découlant des activités de l'entreprise et des activités des acteurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale.